

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration****SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT NOVEMBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 novembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON

OBJET : Finances - Décision modificative de crédits n° 3 - Budgets annexes EHPAD - Exercice 2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2025 des EHPAD fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent pour les budgets annexes EHPAD par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 49 000 €	1 000 000 €
Investissement	0 €	0 €

➤ **En fonctionnement :**

L'ajustement de crédits de dépenses de + 49 000 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Résidence Gaston-Birgé : 0 €
- Résidence César-Geoffray : (+) 49 000 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251120-DEL-2025-102-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Résidence César-Geoffray :

Les crédits progressent de 49 000 €, répartis de la manière suivante :

Ils concernent principalement les dépenses de personnel pour 45 000 € ainsi que des dépenses de structure à hauteur de 4 000 € pour des frais d'entretien de bâtiments.

L'ajustement de crédits de recettes de 1 000 000 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Résidence Gaston-Birgé : (+) 670 000 €
- Résidence César-Geoffray : (+) 330 000 €

Pour les deux résidences, il s'agit de nouvelles recettes de subvention « bien vieillir » attribuées par le budget principal aux budgets annexes EHPAD pour soutenir le taux d'encadrement supérieur à la moyenne des EHPAD et s'approcher des préconisations du défenseur des droits.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte la décision modificative de crédits n°3 de l'exercice 2025.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3
RECAPITULATIF GENERAL**

Fonctionnement

	Dépense	Recette
3 - Budgets annexes EHPAD	49 000,00	1 000 000,00
TOTAUX GENERAUX	49 000,00	1 000 000,00

EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3
RECAPITULATIF PAR TYPE DE BUDGET

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
3 - Budgets annexes EHPAD	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	45 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel				45 000,00
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	61521	Entretien et réparations - Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	4 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure				4 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention du Bien Vieillir		1 000 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				1 000 000,00
	Total				49 000,00
	TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				49 000,00
					1 000 000,00

EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGETS ANNEXES EHPAD

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Birgé	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale		
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel				
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention du Bien Vieillir		670 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				670 000,00
	Total			00,00	670 000,00
CCAS budget annexe résidence Geoffray	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	45 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel				45 000,00
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	61521	Entretien et réparations - Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	4 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure				4 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention du Bien Vieillir		330 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				330 000,00
Total				49 000,00	330 000,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				49 000,00	1 000 000,00